

SEANCE DU 10 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUCHAT dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacki RAGONNEAUD, Maire.

Etaient présents : Mrs RAGONNEAUD Jacki, CHAUVET Jean-Claude, ROTURIER Francis, COMBAUD Yannick, LONCEINT Jean-François, VERGNAUD Emmanuel, CHAUVET Sébastien, BLANCHARD Michel, BARBOT Michaël, DORNAT Lylian, Mmes LAMBERT Claude, RIGAUDEAU Emmanuelle, PAPILLON Sylvie.

Absents excusés : Isabelle RAYMOND, Olivier JOURDAIN

Secrétaire de séance : Sébastien CHAUVET

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026
- 2) Vote du Compte Financier Unique 2025
- 3) Affectation des Résultats 2025
- 4) Avis du conseil municipal sur l'installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de CORME-ROYAL déposée par la société Picoty Atlantique Services

Le Maire met à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Maire Jacki RAGONNEAUD s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Claude CHAUVET ;

Investissement		
Dépenses	Prévu	245 221,89
	Réalisé	164 290,40
	Restes à réaliser	31 810,00
Recettes	Prévu	245 221,89
	Réalisé	159 772,42
	Restes à réaliser	14 277,00

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	353 771,62
	Réalisé	262 070,28
	Restes à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	353 771,62
	Réalisé	299 673,36
	Restes à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

- Investissement : - 49 678,87
- Fonctionnement : 108 797,10
- Résultat global : 59 118,23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique 2025 pour la commune de Luchat

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 37 603,08
- Un excédent reporté de : 71 194,02

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 108 797,10

- Un déficit d'investissement de : 4 517,98
- Un déficit d'investissement reporté de : 45 160,89
- Un déficit de reste à réaliser de : 17 533

Soit un besoin de financement de : 67 211,87

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2025, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	108 797,10
Affectation complémentaire en réserve (1068)	67 211,87
Résultat reporté en fonctionnement (002)	41 585,23
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	49 678,87

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTALLATION DE TRANSIT D'HUILES USAGÉES ET D'EAUX HYDROCARBURÉES SUR LA COMMUNE DE CORME-ROYAL DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ PICOTY ATLANTIQUE SERVICES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Charente-Maritime a lancé une phase de consultation « parallélisée » pour une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'une installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de CORME-ROYAL (ZA Champs de Devant), déposée par la société Picoty Atlantique Services.

Conformément à l'article R.181-18 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

La délibération n°05/2026 prise lors du conseil municipal donnait un avis de principe mais a été prise avant l'ouverture officielle de la consultation. De ce fait, le conseil municipal doit à nouveau se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur la création d'une installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de CORME-ROYAL déposée par la société Picoty Atlantique Services.

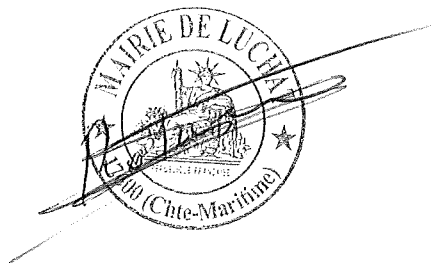
QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les permanences pour les élections municipales du dimanche 15 mars :
 - 8h-10h30 : Jean-Claude CHAUVET, Emmanuel VERGNAUD, Michael BARBOT
 - 10h30 – 13h : Michel BLANCHARD, Sylvie PAPILLON, Gwennaëlle DUFOUR
 - 13h – 15h30 : Francis ROTURIER, Claude LAMBERT, Emmanuelle RIGAUDEAU
 - 15h30 : 18h : Jacki RAGONNEAUD, Sébastien CHAUVET, Yannick COMBAUD

Délibérations :

- 06/2026 : Vote du Compte Financier Unique 2025
- 07/2026 : Affectation des Résultats 2025
- 08/2026 : Avis du conseil municipal sur l'installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de CORME-ROYAL déposée par la société Picoty Atlantique Services.

Le Maire,
Francis ROTURIER



Le secrétaire de séance,
Sébastien CHAUVET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sébastien CHAUVET', written over a large, diagonal signature that also crosses the official seal on the left.